



**Pour assurer
ma retraite, j'agis.
Pour en profiter
pleinement, j'AGIPI.**



RETRAITE | **FARPER**
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est une association d'assurés qui conçoit des solutions d'épargne, de retraite, de prévoyance, de santé et d'assurance emprunteur.

50 ans d'engagement au service de votre protection

Depuis 1976, AGIPI fait évoluer ses contrats pour répondre aux besoins de ses adhérents à chaque étape de leur vie : protéger leur famille, leur activité professionnelle, leur santé, leur patrimoine et leurs emprunts, mais aussi préparer leur retraite.

Créée par des professionnels indépendants souhaitant mieux se protéger, l'association rassemble aujourd'hui plus de 830 000 adhérents.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA.

Ce partenariat historique et exclusif associe l'expertise d'AGIPI en matière de protection sociale à la solidité de l'un des principaux groupes mondiaux d'assurance.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'innovation**
AGIPI fait régulièrement évoluer ses contrats pour y intégrer de nouvelles garanties et de nouveaux services, adaptés aux besoins et aux modes de vie de ses adhérents.
- **L'écoute et la proximité**
Les instances de l'association représentent les adhérents et défendent leurs intérêts. Les agents AXA ainsi que les équipes d'AGIPI et de son centre de gestion ADIS les accompagnent au quotidien.
- **Une participation à la vie de l'association**
Chaque année, les adhérents sont invités à voter lors de l'assemblée générale. Ils peuvent également partager leurs attentes à travers des enquêtes et des consultations.
- **Une information claire et accessible**
L'espace adhérents sécurisé permet de consulter ses adhésions, d'effectuer des démarches en ligne et de suivre ses remboursements. Les adhérents reçoivent également **Le FIL AGIPI**, qui décrypte les enjeux de la protection sociale, de l'épargne et de la retraite, tout en vous informant de l'actualité de l'association.

AGIPI, c'est aussi :

- **Faire progresser la protection sociale**
AGIPI innove pour apporter des réponses concrètes aux évolutions de la société : garantie violences intrafamiliales, garantie maternité pour les femmes travailleuses non salariées, services de prévention et d'accompagnement...
- **Agir pour une finance plus responsable**
Pionnière de la gestion pilotée responsable, AGIPI développe des supports et des modes de gestion qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Soutenir l'entrepreneuriat**
Avec *Femmes qui Comptent* et le concours *Pour les entrepreneurs j'AGIPI*, l'association encourage celles et ceux qui entreprennent et valorise des projets innovants à fort impact.
- **Agir auprès des personnes fragilisées**
Le Fonds de dotation AGIPI soutient des projets qui améliorent la qualité de vie des personnes confrontées à la maladie ou à une situation de fragilité.

Quelques chiffres au 31.12.2025



50 ans
d'engagement



831 810
adhérents



1 244 568
adhésions



6
contrats
FAR PER,
Agipi Santé, AGIPI Emprunteur,
CAP, CLEF, CLER



24,9 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

AVEC LE FAR PER, PRÉPAREZ VOTRE RETRAITE SEREINEMENT

Le contrat FAR PER est un contrat d'épargne retraite supplémentaire simple, flexible et accessible à tous.

PER - PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE

Simple, flexible et avantageux fiscalement, le contrat d'épargne retraite supplémentaire FAR PER vous fait bénéficier des dispositions de la loi PACTE.

Quel que soit votre statut professionnel, votre épargne est gérée au sein d'un même contrat, qu'elle provienne de :

- versements volontaires,
- transferts d'épargne salariale,
- transferts des versements obligatoires du salarié ou de l'employeur.



Une gestion personnalisée

- Vous décidez du montant et de la périodicité de vos versements, réguliers ou occasionnels.
- Vous choisissez le mode de gestion qui vous correspond dans l'offre financière AGIPI. Vous pouvez moduler l'investissement de votre compte de retraite comme vous le souhaitez et quand vous le voulez.



Un cadre fiscal favorable

Le contrat FAR PER vous permet de vous constituer un compte de retraite tout en bénéficiant d'avantages fiscaux dès aujourd'hui. Avec le FAR PER, vous avez ainsi la possibilité de déduire, avant 70 ans, vos versements volontaires de vos revenus dans la limite des enveloppes de déductibilité dont vous bénéficiez.



Une épargne disponible

Le capital constitutif de votre compte de retraite est revalorisé jusqu'à la sortie. Vous pouvez en disposer en :

- Rente viagère (jusqu'à la fin de votre vie)
- Capital¹ versé en une fois ou de manière fractionnée

Le contrat FAR PER vous permet également de profiter de votre épargne avant la retraite pour l'achat de votre résidence principale¹ et d'en disposer en cas d'accidents de la vie : invalidité (de votre conjoint, de vos enfants ou de vous-même), décès de votre conjoint, expiration de vos droits au chômage, surendettement, cessation d'activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.



Un contrat simple

Pratique, le contrat FAR PER vous permet d'accueillir et de gérer tous vos contrats de retraite supplémentaire, qu'il s'agisse :

- de contrats de retraites individuels (PERP, Madelin),
- d'épargne salariale (PERCO),
- de contrats de retraite supplémentaire obligatoire d'entreprise [Article 83] si vous n'êtes plus tenu d'y adhérer.



UN CONTRAT RÉCOMPENSÉ GAGE DE QUALITÉ !

En choisissant le FAR PER, vous bénéficiez d'un contrat reconnu par la profession et récompensé pour sa qualité.

Le FAR PER a reçu l'Oscar 2024 du Meilleur contrat PER par Gestion de Fortune et, en tant que meilleur contrat PER individuel proposé par une association, l'Oscar 2026 de Gestion de Fortune et le Label d'Excellence décerné par Les Dossiers de l'Épargne. Il a aussi remporté le Trophée d'Or 2024 du Revenu, le Top d'Or PER 2023 des meilleurs contrats TNS du site Tout Sur Mes Finances et le Label Sélection Premium « PER Individuel » 2022-2023 du site Good Value for Money.

¹ Les droits issus de versements obligatoires ne peuvent être liquidés en capital à la retraite, ni rachetés de manière anticipée pour l'acquisition de la résidence principale.

FAR PER, LE CONTRAT DE CONVICTIONS ET D'INNOVATION

Avec AGIPI, pionnier de l'épargne responsable,
vous vous constituez une retraite durable et solidaire.

AGIPI ET LA RETRAITE

2025

Lancement de la garantie congé maternité

2024

Élargissement de la gamme d'unités de comptes et création de 2 nouvelles conventions de gestion thématiques

2021

Création de la gestion pilotée « thématiques ESG » et de la convention impulsion

2019

Lancement du FAR PER Plan d'Épargne Retraite

2017

Lancement de la gestion pilotée ESG

2014

Lancement de l'euro-croissance

2004

Création du PAIR, contrat PERP en points

1999

Ouverture aux unités de compte

1994

Création du FAR, contrat retraite « Madelin »

Les convictions d'AGIPI

Voici 10 ans déjà, AGIPI prenait le virage de l'engagement sociétal et replantait des arbres dans les forêts des Landes grâce au **vote électronique des adhérents** pour les assemblées générales. Ce premier pas a été suivi de beaucoup d'autres actions.

Pionnière de la finance durable, l'association s'est engagée sur le chemin de l'innovation en faisant labelliser ses unités de compte et en lançant la **première gestion pilotée ESG** (Environnement, Social et Gouvernance) en France dès 2017. Depuis, l'association s'est hissée à la pointe de la finance durable. Grâce à ses produits, avec plus de **22 unités de compte labellisées** ; mais aussi par son engagement, en faisant partie des membres fondateurs de *Finance for tomorrow*, qui favorise le **développement de la finance verte** et encourage la construction d'une économie bas carbone.

Les fonds et unités de compte AGIPI permettent notamment d'investir dans la transition énergétique, dans les entreprises solidaires d'utilité sociale ou dans des PME responsables partout en France.

Cet engagement mené depuis plus de 10 ans a aussi conduit à créer le **Fonds de Dotation AGIPI** qui agit pour l'amélioration du confort des personnes hospitalisées et fragilisées.

Aujourd'hui, il faut redoubler d'efforts pour répondre aux besoins et aux intérêts des adhérents, en phase avec ceux de la société.

Ainsi notre offre innove en permanence avec des produits toujours plus solidaires et responsables afin de vous proposer une épargne qui vous ressemble.

À NOTER

AGIPI propose des unités de compte centrées sur des objectifs ambitieux de développement durable, comme la gestion de l'eau et des déchets, la longévité, le climat, la transition énergétique, la transformation des sociétés...

Avec AGIPI, vous investissez responsable

Grâce à la **gestion pilotée « thématiques ESG »** d'AGIPI, les experts des marchés investissent en votre nom dans le monde entier, selon votre profil, votre sensibilité au risque et votre horizon de placement, dans des entreprises de tous secteurs, ayant les meilleures pratiques en matière :

- **d'environnement** : gestion des déchets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, prévention des risques environnementaux ;
- **de social** : prévention des accidents, formation du personnel, respect du droit des employés, dialogue social ;
- **de gouvernance** : indépendance du conseil d'administration, indépendance des comités d'audit, droit des actionnaires.

La **convention Durable** s'adresse à des adhérents qui ont un intérêt particulier pour l'investissement responsable. Elle permet d'orienter l'épargne vers des entreprises qui œuvrent pour la protection de l'environnement par l'intermédiaire de supports actions et taux. Ces entreprises sont la plupart du temps présentes dans divers secteurs tels que l'énergie, la gestion des déchets ou encore les nouvelles technologies.

NOUVEAUTÉS 2026

Mise en place de la **gestion sans désensibilisation** : elle vous permet de conserver la répartition de vos investissements dans le temps.

Accessibilité du FONDS Agipi spécifique à partir de l'âge légal de départ en retraite. Pour vous permettre de sécuriser votre épargne au moment de la retraite.

AGIPI protège la retraite des femmes¹

Avec la **garantie congé maternité**, jusqu'à 400 € d'exonération des versements sur le FAR PER sont offerts, pendant le congé maternité.

Avec AGIPI, vous donnez du sens à votre épargne

Agipi Régions Solidaire est une unité de compte² solidaire qui privilégie l'investissement régional en France dans des PME, ETI et aussi dans des ESUS (entreprises solidaires d'utilité sociale) dont l'objectif principal est :

- le soutien à des publics vulnérables,
- la cohésion territoriale,
- le développement durable.

Elle participe ainsi à la richesse du tissu économique de proximité.

L'unité de compte Agipi Régions Solidaire est labellisée « Relance », label porté par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

labelRelance 

En investissant dans des fonds d'investissement labellisés « Relance » l'épargnant contribue à la reprise de l'économie nationale.

L'investissement socialement responsable (ISR) est

une méthode de gestion qui consiste à prendre en compte, au-delà des critères financiers de risque et de rendement, des facteurs liés à l'impact des émetteurs sur l'environnement, la société et sur les enjeux de gouvernance.

Le label ISR, soutenu par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance et développé à la demande de l'ensemble des acteurs concernés, vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR, par les épargnants.

Première unité de compte carbone compensé de la gamme AGIPI et l'une des premières du marché, Agipi Monde Durable

compense son empreinte carbone en finançant le projet de reforestation « Kasigau Corridor REDD + » au sud-ouest du Kenya. Ce programme de préservation et de restauration de la forêt finance aussi l'accès aux soins, à l'eau et à l'éducation des populations locales.



¹ - Cette mesure s'applique aux TNS (Travailleur Non Salarié).

² - L'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Pour tous les supports en unités de compte, l'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte, et non sur leur valeur, sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

OPTEZ POUR LE MODE DE GESTION QUI VOUS RESSEMBLE !

Choisissez la solution qui répond le mieux à votre objectif d'investissement et à votre sensibilité au risque.

1

UN PROFIL ADAPTÉ

Votre agent vous propose une offre adaptée à vos attentes et qui respecte votre profil de risque financier.

3

LE FONDS AGIPI EURO CROISSANCE

Fonds euro-croissance qui allie performance et garantie au terme (maturité de 10 ans minimum en gestion libre et en convention personnalisée).

2

UN CHOIX DE MODE DE GESTION

GESTION PILOTÉE « THÉMATIQUES ESG »

« Je confie la gestion de mon épargne à un expert des marchés financiers »

L'investissement se fait sur des unités de compte¹ thématiques et inclut **plus de critères de développement durable (+ de 55 % de fonds labellisés ISR)**

CONVENTIONS DE GESTION

« J'opte pour une gestion clés en main »

- **La convention Patrimoine** : pour investir sur les supports AGIPI « diversifiés », c'est-à-dire en actions et obligations
- **La convention Avenir** : pour investir sur les supports AGIPI « Actions »
- **La convention Impulsion** : pour investir sur les grandes tendances de demain
- **La convention Indicielle** : pour investir sur les indices boursiers
- **La convention Durable** : pour investir sur la préservation de l'environnement et épargner de manière « durable »
- **La convention Personnalisée** : accès à 46 unités de compte

GESTION LIBRE

« Je gère seul mon épargne »

Garantie plancher en cas de décès

Le montant de votre compte de retraite est au moins égal au cumul des versements effectués, nets de frais.
La garantie n'est pas disponible en gestion libre.

Disposez d'une offre qui fait fructifier votre épargne et la protège

Gestion évolutive

Le choix de ce mode de gestion vous permet de réduire progressivement les risques financiers en adaptant la répartition de vos investissements dans le temps².

4

DES SUPPORTS SPÉCIFIQUES

DES SUPPORTS PERMANENTS

- **AGIPI Régions Solidaire**, un support labellisé Relance pour investir dans des entreprises françaises implantées en régions qui favorisent la création d'emplois et l'essor du tissu économique local, dont 5 % d'investissement dans un fonds solidaire
- **AXA Court Terme AC**, pour capturer les opportunités sur les marchés de taux, tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)
- **AXA Immo Avenir**, pour investir dans l'un des plus importants OPCI du marché français avec une large diversification géographique et sectorielle
- **AXA Avenir Infrastructure**, pour diversifier votre épargne dans l'économie réelle. Un fonds qui allie des investissements dans des actifs, des fonds d'investissement et des entreprises non cotées et cotées du secteur de l'infrastructure
- **AXA Avenir Entrepreneurs**, pour financer les PME françaises et européennes innovantes et non cotées
- **BNP Paribas Europe Strategic Autonomy**, pour investir dans des sociétés européennes contribuant à l'autonomie stratégique de l'Europe, en réduisant la dépendance aux chaînes de valeur et technologies non européennes
- **Certificat Or**, pour offrir une exposition directe au cours de l'once d'or, en répliquant fidèlement son évolution à la hausse comme à la baisse, aux frais de gestion et au taux de change euro/dollar près, permettant ainsi de diversifier un portefeuille via un produit indexé à ce métal précieux
- **FONDS Agipi spécifique³**, un support libellé en euros et garanti, quelle que soit l'échéance, dans le cadre de la gestion pilotée et des conventions thématiques

DES SUPPORTS ACCESSIBLES PENDANT CERTAINES PÉRIODES

Ces supports pourront comprendre des offres de produits structurés. Pour en savoir plus, rapprochez-vous de votre agent AXA.

1 - Les unités de compte sont des supports d'investissement permettant d'investir l'épargne dans des supports financiers variés, comme des actions ou des parts de sociétés ou encore de fonds communs de placement (actions de Sicav...).
L'investissement sur les supports en unités de compte, qui suivent les évolutions des marchés financiers, présente un risque de perte en capital. Pour l'investissement en euro-croissance, il existe un risque de perte en capital avant l'échéance de la garantie.
2 - L'investissement en fonction du temps est précisé dans la notice du contrat. Vous pouvez ajuster à tout moment votre horizon de placement en contactant votre agent AXA.
3 - Voir les conditions d'accès de la notice FAR PER.

DES SERVICES SUR MESURE POUR VOTRE ÉPARGNE

Sur agipi.com, dans votre espace sécurisé,
vous bénéficiez des derniers services et gagnez du temps dans vos démarches.

ZOOM SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT sur agipi.com

- 7/7** Accédez au détail de toutes vos adhésions AGIPI.
-  Téléchargez vos justificatifs fiscaux et attestations de versements pour établir vos déclarations.
-  Consultez votre clause bénéficiaire et demandez sa modification si votre situation a évolué.

-  Retrouvez les **coordonnées de votre agent AXA**.
-  Accédez directement à notre **programme de parrainage**.
-  Recevez par mail le **Fil AGIPI** : réservé aux adhérents, il est adressé directement dans les boîtes mail et en consultation sur le site.
-  Demandez le rachat ou l'avance de votre épargne en ligne et soyez notifiés par sms du déblocage des fonds.

Tout comprendre avec AGIPI

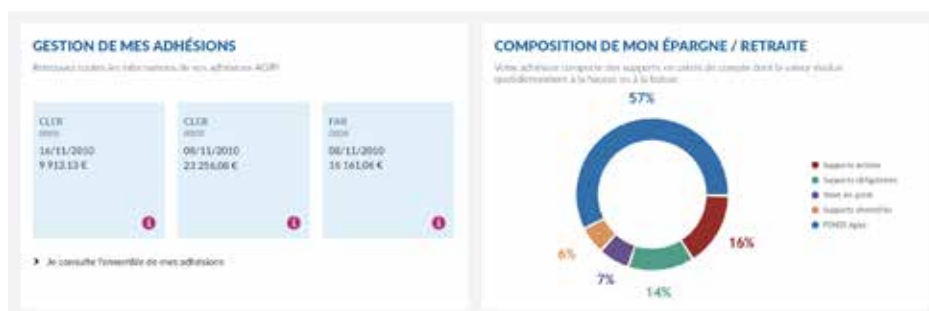
Nos experts analysent les marchés et leur évolution pour vous permettre de rester informés de l'actualité financière.

- **Zoom sur la chaîne YouTube**
AGIPI vous propose des vidéos pédagogiques sur le fonds euro-croissance, l'investissement responsable... et bien d'autres thèmes.
Abonnez vous à notre chaîne YouTube : youtube.com/c/AGIPI-la-chaine et retrouvez nos articles sur agipi.com
- **« AGIPI, l'épargne & moi »,** une série de podcasts sur l'épargne. Chaque épisode apporte un éclairage documenté sur un thème traitant de l'épargne et de l'investissement : la loi PACTE, une loi impactante ? ; les taux sont bas, c'est grave ? l'investissement responsable, un enjeu du XXI^e siècle ?...



Gérez votre option 0 papier

Tous les documents concernant votre adhésion sont disponibles en ligne dans un environnement sécurisé.



Comme il est essentiel d'assurer la protection de vos données, AGIPI s'engage à garantir leur sécurité et leur confidentialité.

DES FRAIS DE GESTION CLAIREMENT ANNONCÉS

- **Frais de dossier** : aucun.
- **Frais sur versement** : 3,50 % maximum.
- **Frais de réorientation** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de changement de gestion** :
Gratuits en gestion pilotée et en gestion thématique.
Gratuits en gestion personnalisée et en gestion libre 1 fois par an puis 0,80 % maximum.
- **Frais de gestion en gestion pilotée** :
1,46 %, dont 0,50 % de frais de mandat.
- **Frais annuels de gestion** :
 - FONDS Agipi/FONDS Agipi spécifique : 0,75 % de frais fixes.
 - FONDS Agipi Euro Croissance : 0,70 % de frais fixe majorés de 10 % de la performance financière.
 - Supports en unités de compte : 0,96 % annuel maximum (taux annuel maximum de 1,50 % pour AXA Immo Avenir et de 1,46 % en gestion pilotée « Thématiques ESG »), plus frais supportés par chaque support et indiqués dans le document « Notice de présentation des SICAV et du FCPR des contrats AGIPI ».
- **Frais d'arrérage de rente** :
5 € si le versement est trimestriel, 2 € si il est mensuel.
- **Frais de transfert** : 1 % maximum.

Tous les frais sont indiqués dans la notice d'information du FAR PER.

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérents**

Accessible à tout moment, votre espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats, de suivre vos remboursements et d'accéder aux services associés à vos adhésions.

Informez-vous avec AGIPI

Sur **agipi.com**, retrouvez :

- les actualités de la protection sociale, de l'épargne et de la retraite ;
- des guides et des contenus pédagogiques pour mieux comprendre l'assurance ;
- **Le FIL AGIPI**, la newsletter de l'association ;
- les événements et les engagements d'AGIPI.

Suivez notre actualité sur



- **LinkedIn**

Suivez les actualités, les prises de parole et les engagements de l'association.

- **Instagram**

Retrouvez des contenus pédagogiques pour mieux comprendre l'assurance et la finance, ainsi que les temps forts d'AGIPI.

- **Facebook**

Découvrez la vie de l'association, ses initiatives et ses prochains rendez-vous.

- **YouTube : AGIPI**

Regardez nos vidéos, nos interviews et nos décryptages consacrés à la protection sociale, à l'épargne et à la retraite.

Votre agent AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

13 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

